



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/01/2025

Référence
2025_04

Objet de la délibération
2025_04 DEPENSES INVESTISSEMENT

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	9	

Date de la convocation
06/01/2025

Date d'affichage
06/01/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025 et le 13 Janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de SOUCHET David, MAIRE

Présents : M. SOUCHET David, MAIRE, Mmes : CHARRUE Bernadette, JARRET Jeanine, MICHAUD Jacqueline, MM : CHENU Jean-Yves, COPIN François, DEVOUCOUX Paul-Edouard, HANQUIEZ Hubert, OUZE Bernard

A été nommé(e) secrétaire : Mme Jacqueline MICHAUD

Objet de la délibération : 2025_04 DEPENSES INVESTISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-1,
Vu l'instruction budgétaire et comptable,
Vu le budget primitif 2024,

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'afin de pouvoir payer les factures d'investissement sur l'année 2025 avant le vote du budget, il est nécessaire de 'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes.

Monsieur le maire leur présente les sommes correspondantes :

BUDGET COMMUNE INVESTISSEMENT DEPENSES

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE

Le :

Et

Publication ou notification du :

CHAPITRE	BUDGET VOTE 2024	QUART DES CREDITS
20-Compte 203	26 423€	6 605.75€
23	0€	0€
204 – Compte 204182	9 000€	2 250.00€
21	23 597€	5 899.25€
Compte 2116	13 000€	3 250.00€
Compte 2131	9 997€	2 499.25€
Compte 2188	600€	150.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses selon les sommes ci-dessus citées,
CHARGE le Maire à accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
David SOUCHET

La secrétaire
Jacqueline MICHAUD

Publié sur le site : www.chassy.fr